**Conférence des ministres africains sur la biodiversité**

Sharm El-Sheikh (Égypte), 13 novembre 2018

**Priorités de l’Afrique pour la diversité biologique**

* Restauration des écosystèmes
* Biodiversité marine et côtière et économie bleue
* Espèces exotiques envahissantes
* Accès et partage des avantages et savoirs traditionnels
* Évaluation environnementale stratégique (article 14 de la Convention sur la diversité biologique)
* Changement climatique et diversité biologique
* Intégration de la biodiversité dans les secteurs concernés
* Comptabilisation du capital naturel
* Prévention des risques biotechnologiques
* Braconnage et trafic d’espèces sauvages
* Mécanismes facilitant la mise en œuvre :
* Éducation, sensibilisation et gestion des connaissances
* Renforcement des capacités
* Transfert de technologie
* Mobilisation des ressources
* Intégration de l’égalité entre les sexes et engagement des jeunes
* Observation et application des règlementations environnementales